cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mélanie Provost
https://www.cadre21.org/membres/c3d6a1fa3a875266455c4e98

Date d'obtention : 2020-11-09 15:59:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il ne faut pas juger ou donner des conséquences. Il faut rassurer le jeune, lui dire qu'on le croit, lui faire comprendre qu'il fait parti de la solution. Il faut rencontrer la première personne qui nous parle de l'évènement, remplir la grille et ensuite rencontrer les autres personnes pour remplir la grille. Il ne faut pas oublié de rencontrer l'investigateur et si c'est un cas de malveillance il faut appeler rapidement la police confisqué le cellulaire afin de protéger la victime. Dans un cas où on croit à de la malveillance on ne fait pas remplir le protocole sexto à l'investigateur. Dans tous les cas les parents devront être avisés (avec ou non le soutien de la direction et/ou police) afin de leurs expliquer la situation, les interventions faites et les démarches à venir (si cela s'applique). Dans tous les cas, il faut appeler la police. Les cellulaires devront être éteints par les jeunes et placer dans le sac prévu à cet effet.

Il ne faut pas oublié que dans la collecte d'information, il faut prendre soin de la victime. Une erreur ça arrive même aux meilleurs. Il faut lui offrir le support nécessaire même après le protocole. Il faut aussi lui offrir le support avec ses parents.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut commencer par remplir la grille avec la personne qui vient nous voir. Si on croit qu'un jeune à des intentions malveillantes et veut se venger, il faut saisir son cellulaire mais pas lui faire remplir le protocole sexto. Si l'évènement se déroule à l'extérieur de l'école on peut faire le protocole sexto, par contre, si un parent est témoin ou même la police (ça je ne le savais pas) se n'est pas à nous d'intervenir. Il faut diriger le parent vers la police. Et jamais on parle aux journalistes on les réfère à la direction dans mon cas. Et même si la situation inclus un adulte, on poursuit le protocole sexto. Si aucune infraction criminelle n'a été commise on se réfère aux règles de l'école (par exemple la photo en maillot de bain) et si par la suite une autre information arrive on peut remplir un protocole sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

À mon avis, confisqué le cellulaire d'un jeune. C'est tellement leur vie que j'ai peur qu'il se sauve au lieu de le remettre. Ils auront aussi peur de perdre toutes leurs photos (adéquates) et leur ID. Mais je sais que j'aurai le soutien du corps policier de mon secteur si une tel situation arrive. Le fait qu'ils l'éteignent eux-mêmes et que le cellulaire soit dans un scellé sans mot de passe à l'intérieur aidera sûrement.

L'appel aux parents ne doit pas être facile non plus. Mais sachant que le protocole sexto a fait ses preuves et qu'il est fait dans le respect je pense que c'est rassurant même si le parent peut vivre plusieurs émotions. Je crois qu'en même temps je donnerai le numéro de la lige parent aux parents si jamais eux-mêmes on besoin de support.